

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 190 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 190

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 46-10 du 3 janvier 1946 organisant la mission de délimitation de la frontière entre la Côte française des Somalis et l'Empire l'Ethiopie (J. O. R. F. du 4 janvier 1916) ; l'arrêté ministériel n° 2292 du 26 décembre 1945 relatif au transport à Madagascar et dépendances des restes mortels des fonctionnaires et agents originaires de cette colonie, décédés en service à la Côte française des Somalis.

Art. 2

Le présent arrêté, «pii donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire. sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.